

RAPPORT D'UTILITE SOCIALE 2025

SAVS LES HARDYS

Saint-Marcel



SOMMAIRE

- Pourquoi un rapport d'utilité sociale?
- Le SAVS Les Hardys
- Les typologies de handicap accompagnées
- Les principaux axes d'accompagnement
- L'intensité des accompagnements 2025
- L'évaluation des "stagiaires"
- Une année de transition
- Les perspectives 2026

POURQUOI UN RAPPORT D'UTILITÉ SOCIALE ?

Cette année, les documents annuels, autrefois intitulés « rapports d'activités », connaissent une évolution sur le plan sémantique. Sans se substituer au rapport d'activités, le rapport d'utilité sociale en constitue une prolongation et un approfondissement.

Il ne se limite plus à la présentation des indicateurs quantitatifs et des actions menées, mais vise à mettre en lumière la **valeur sociale créée** par la structure. Il permet ainsi de rendre visibles les effets positifs produits par les actions, que ce soit en direction des bénéficiaires, du territoire et de l'ensemble des parties prenantes, en cohérence avec la mission d'intérêt général portée par l'institution.

« Ce qui fait la valeur d'une action ne réside pas dans l'activité elle-même, mais dans les effets sociaux qu'elle produit et dans ce qu'elle rend possible pour la collectivité. », d'après Michel RENAULT, compter le gratuit, un enjeu moral ?

LE SAVS LES HARDYS

La g n se

À l'origine, les travailleurs de l'ESAT bénéficiaient d'un hébergement collectif au sein d'un foyer situé à proximité du C.A.T devenu ESAT, à la suite de la loi du 11 février 2005. Ce dispositif, composé de 32 places agréées, constituait une réponse importante en matière de logement et d'accompagnement, avec pour objectif de favoriser l'épanouissement global des personnes, le développement de leurs compétences et leur insertion sociale et professionnelle.

Au fil du temps, une réflexion institutionnelle s'est engagée à travers des groupes de travail réunissant professionnels et partenaires. Cette analyse a mis en évidence une certaine standardisation de l'accompagnement, laissant peu de place à la prise en compte des spécificités individuelles. Par ailleurs, les personnes accompagnées ont exprimé une volonté croissante d'autonomie ainsi qu'un souhait de bénéficier de modalités d'hébergement plus individualisées et en adéquation avec leurs aspirations.

Dans ce contexte, et en concertation avec les financeurs et les autorités de tarification, il a été décidé de transformer ce dispositif en un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de 60 places. Cette évolution marque un changement majeur dans la philosophie de l'accompagnement. Il devient un droit reposant sur le consentement de la personne et sur l'élaboration d'un projet personnalisé. Il se veut plus souple, sécurisant et centré sur les besoins et les choix individuels.

Ainsi est né le SAVS de Saint-Marcel, qui accompagne spécifiquement des travailleurs de l'ESAT afin de soutenir leur autonomie dans la vie quotidienne et leur insertion dans leur environnement social. Par la suite, l'évolution des parcours a révélé de nouveaux besoins, notamment pour les travailleurs ayant pris leur retraite et souhaitant rester sur le territoire tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement. Pour répondre à cette situation, six places supplémentaires ont été créées au sein du SAVS, dédiées aux personnes retraitées de l'ESAT, garantissant ainsi la continuité du parcours.

LE SAVS, C'EST QUOI?

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) est un service médico-social proposant un accompagnement externalisé, c'est-à-dire non rattaché à un établissement d'hébergement. Conformément au Code de l'action sociale et des familles (CASF), le SAVS a pour mission d'accompagner des personnes bénéficiant d'une orientation CDAPH effective. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un projet personnalisé, visant à favoriser l'autonomie de la personne et son maintien en milieu « ordinaire ».

À ce titre, le SAVS intervient notamment pour :

- Soutenir la personne dans les actes ordinaires de la vie (vie quotidienne, accès aux soins, accès au travail, ...),
- Assurer un repère, un lien, une coordination avec l'ensemble des partenaires.
- Participer au développement de l'autonomie de la personne accompagnée au sein de son environnement social,
- Favoriser l'accessibilité à la culture, au sport, au loisir, à la citoyenneté...,
- Orienter la personne vers les services, structures, dispositifs existants dans le but de faciliter l'accès aux services de droit commun.

Le SAVS est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé. Il en assure la coordination avec les différents partenaires, afin de garantir la cohérence de l'accompagnement et de prévenir les ruptures de parcours.

LES SPÉCIFICITÉS DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DU SAVS LES HARDYS

Un accompagnement **personnalisé** basé sur les notions de **pouvoir d'agir** et
d'autodétermination

La capacité d'agir, l'autodétermination constituent les fondements du projet d'établissement et de service. Ces principes sont par ailleurs pleinement intégrés, définis et mis en œuvre quotidiennement au travers des projets personnalisés et pratiques institutionnelles.

Pour ce faire, la parole des personnes accompagnées est placée au cœur de l'accompagnement; par la reconnaissance des savoirs expérientiels, le respect de la parole de la personne, telle qu'elle la raconte, la vit, l'investit voire l'invente.

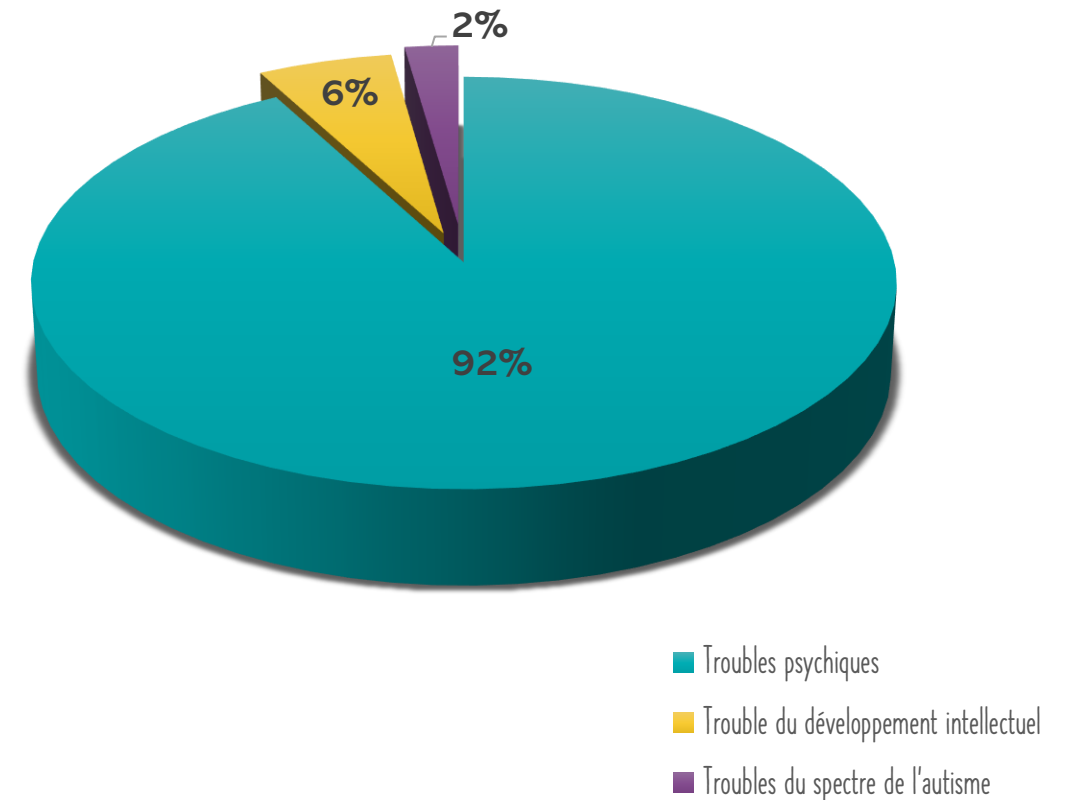
Il s'agit ici de soutenir l'expression des attentes.

TYPOLOGIES DE HANDICAPS ACCOMPAGNÉES

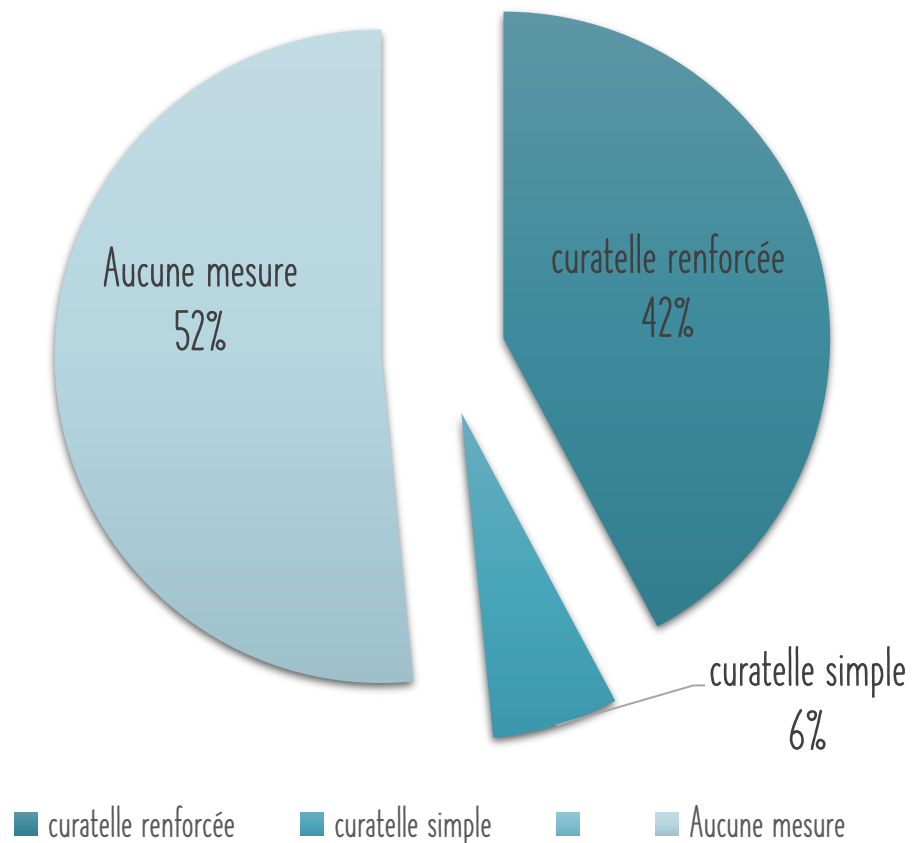
PAR LE SAVS (D'APRÈS LA CIM-11)

Historiquement, le SAVS a développé une expertise particulièrement centrée sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, en lien avec son histoire associative et institutionnelle. Cette trajectoire a façonné des pratiques, des savoirs et une sensibilité spécifique aux enjeux liés à ce public. Pour autant, le SAVS ne pose pas de distinction dans les demandes d'accompagnement. Chaque situation est accueillie avec la même attention, dans le respect des besoins et du parcours de la personne. L'accompagnement se construit ainsi au cas par cas, dans une logique d'adaptation et de réponse personnalisée.

Toutefois, l'accès au service s'inscrit dans un cadre précis : Il est nécessaire d'être travailleur de l'ESAT pour pouvoir solliciter l'appui du SAVS. Ce lien entre les deux services constitue un repère structurant dans le parcours des personnes accompagnées, tout en garantissant la continuité et la cohérence de l'accompagnement proposé.



QUELQUES CHIFFRES,



En 2025, **89** personnes accompagnées

64 personnes accompagnées au 31.12.25

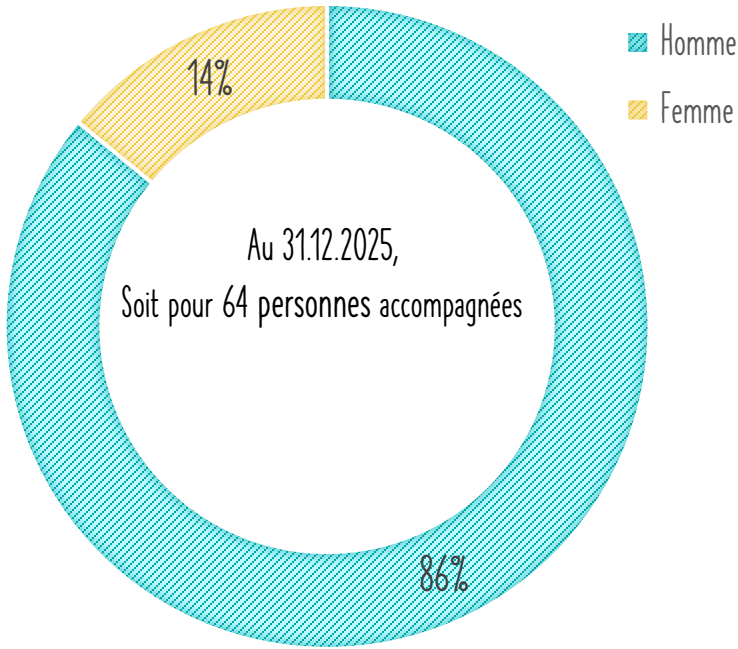
21 personnes en stage/mispe

6 admissions

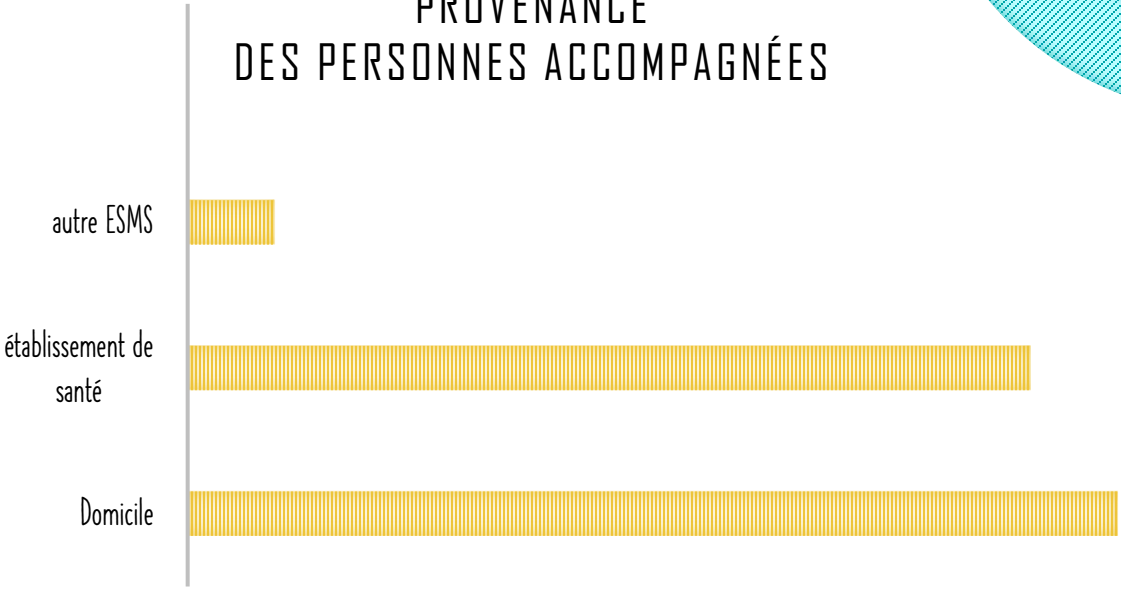
4 sorties

Tranche d'âge	Nombre de personnes
20 - 24 ans	2
25 - 29 ans	1
30 - 34 ans	9
35 - 39 ans	4
40 - 44 ans	13
45 - 49 ans	9
50 - 54 ans	10
55 - 59 ans	10
60 - 74 ans	6
Moyenne d'âge : 46 ans	

RÉPARTITION HOMME/FEMME



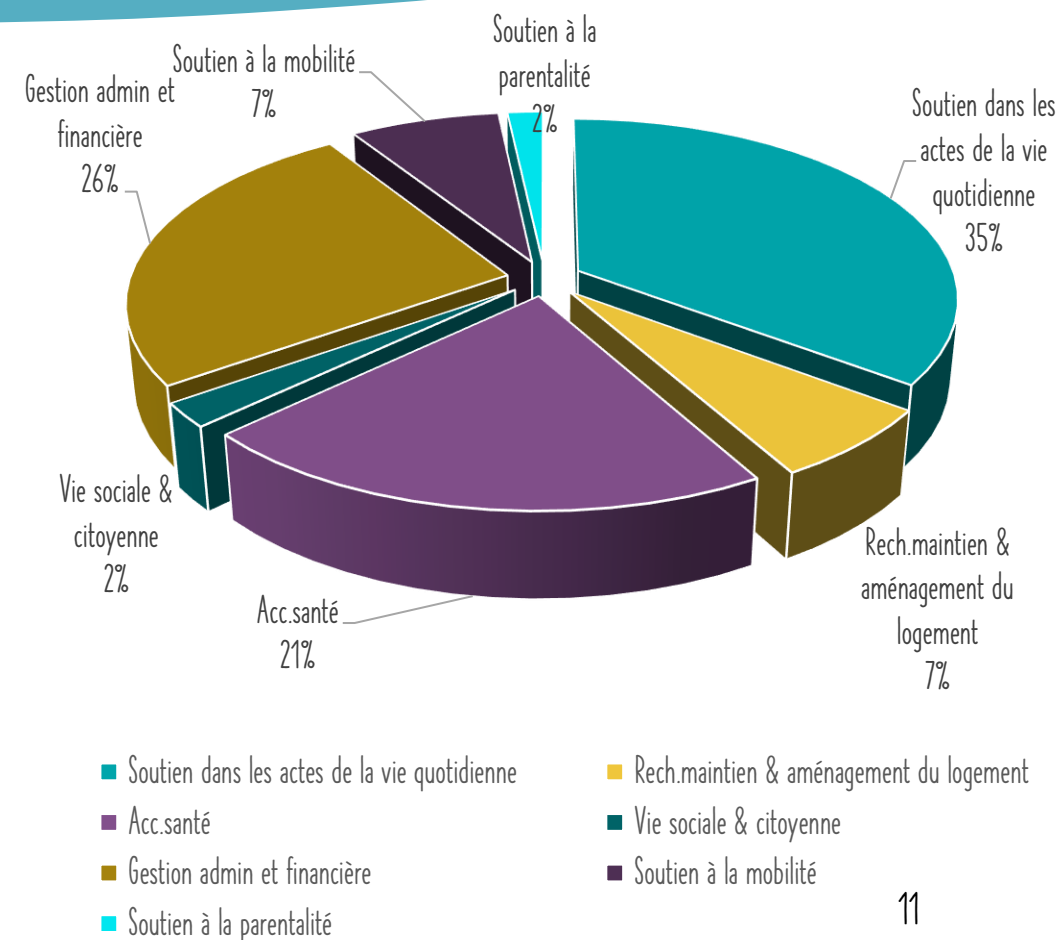
PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



LES PRINCIPAUX AXES D'ACCOMPAGNEMENT

Le SAVS inscrit action dans une approche globale de la personne, en intervenant sur l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne. Cet accompagnement ne se limite pas à une seule sphère, il englobe le soutien dans les actes de la vie quotidienne, l'accès et le maintien dans un logement, les démarches de santé, la citoyenneté, la participation sociale, etc.... Dans cette dynamique, notre posture professionnelle consiste à partir de la personne elle-même, de ses ressources, de ses aspirations et de son potentiel, plutôt que de ses limites supposées. Il s'agit de co-construire avec elle un projet de vie qui ait du sens, en respectant ses choix, son rythme et ses capacités d'évolution, tout en contribuant à créer les conditions d'un environnement plus accessible, plus inclusif et respectueux des singularités. Donner du sens à soi-même dans ce contexte, c'est affirmer avec force que l'identité ne se réduit pas à une reconnaissance administrative. Elle se construit dans l'expérience vécue, dans les relations tissées au quotidien et dans la reconnaissance mutuelle, lorsque la personne est considérée comme sujet à part entière, et non comme objet de classification.

Ainsi, notre engagement professionnel s'inscrit dans une démarche mutuelle à savoir, accompagner sans assigner, soutenir sans enfermer, et surtout, contribuer à redonner à chacun la possibilité de se définir par lui-même.

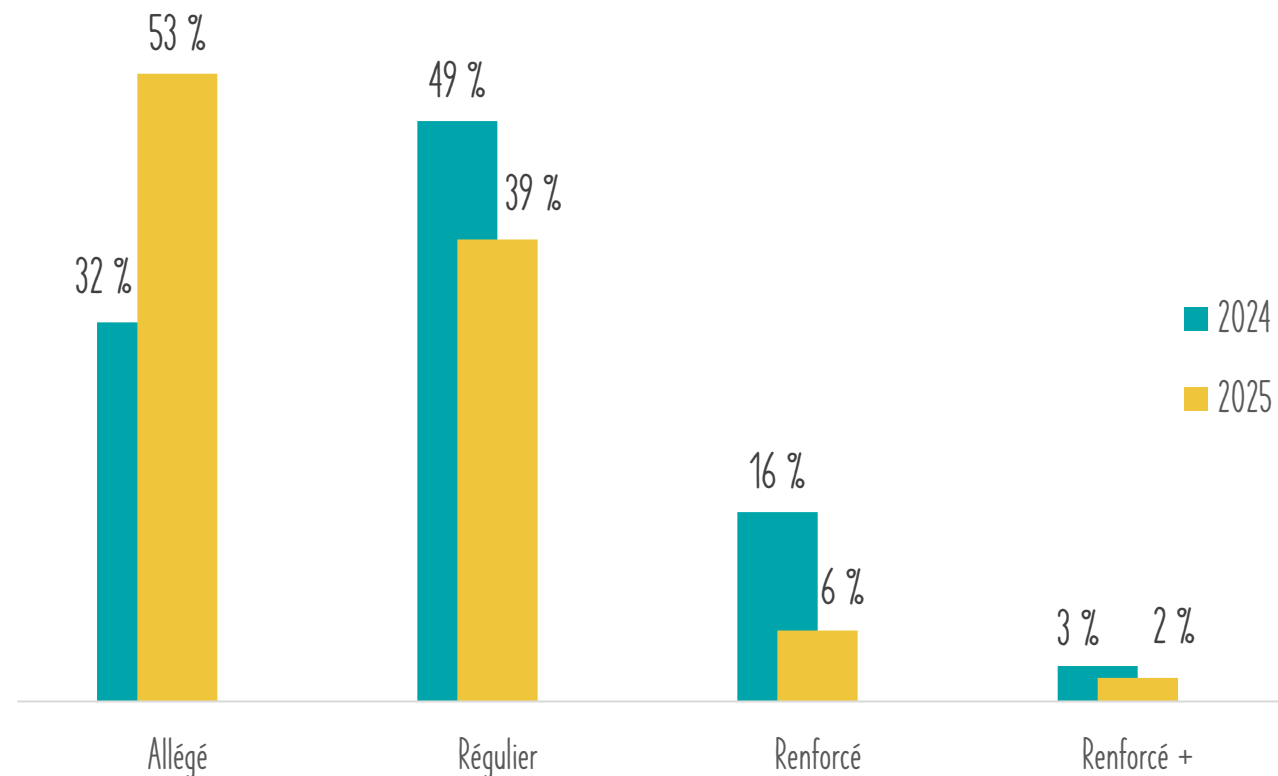


INTENSITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS

Pour rendre compte de l'intensité des accompagnements, le SAVS LH s'appuie sur une grille de cotation transversale et commune à l'ensemble des SAVS du territoire. Cet outil partagé permet d'objectiver, au moins en partie, la densité des interventions et d'en donner une lecture plus lisible.

Cependant, si cette grille apporte un éclairage utile, elle ne saurait à elle seule traduire la richesse de l'accompagnement. Elle ne dit rien, ou si peu, de la qualité du lien, de la confiance construite au fil du temps, ni de ces ajustements subtils qui font le cœur du travail en SAVS. Entre ce qui se mesure et ce qui se vit, un écart demeure.

Mais c'est précisément dans cet écart que réside toute la complexité (et toute la valeur) de l'accompagnement.



MESURER L'INVISIBLE !

L'accompagnement SAVS, notamment auprès d'un public majoritairement en situation de handicap psychique, se joue souvent dans un entre-deux presque imperceptible. Il ne s'impose pas, il se devine. Il demande de capter ces instants, parfois fugaces, où la personne est disponible, ouverte, prête à entrer en lien mais aussi de savoir, tout autant, reconnaître les moments où il faut se retirer, respecter le silence, différer la proposition. Cette posture exige une attention fine, une présence ajustée, loin de toute logique standardisée. Car ici, accompagner ne signifie pas faire avec à tout prix. Il s'agit plutôt d'être là, au bon moment, avec justesse en acceptant que le rythme de l'autre ne soit pas celui attendu, que les avancées soient irrégulières, parfois invisibles. C'est dans cette subtilité que se construit une relation de confiance, condition essentielle à toute évolution. Pourtant, si l'existence du SAVS est aujourd'hui reconnue, sa fonction précise et sa portée réelle restent encore trop souvent floues du grand public, mais aussi des personnes concernées, de leurs proches et parfois mêmes de certains professionnels. Comme si cet accompagnement, parce qu'il est discret, échappait aux regards et aux représentations habituelles du travail social. Et pourtant, sur un territoire où l'inclusion demeure un défi permanent, le SAVS Les Hardys occupe une place essentielle. Il ne propose pas une réponse uniforme, mais une adaptation constante, au plus près des besoins singuliers. Sa mission ne se limite pas à soutenir l'autonomie au quotidien, elle vise aussi à rendre possible une participation citoyenne réelle, à redonner à chacun une capacité d'agir, une voix, une place. Dans cette dynamique, chaque accompagnement devient unique. Et c'est précisément dans cette singularité assumée que réside la force du SAVS. Faire exister des parcours qui ne rentrent dans aucune case, mais qui, pourtant, dessinent des chemins d'inclusion bien réels.

L'ÉVALUATION DES « STAGIAIRES »

En 2025, 21 personnes en stage/MISPE accompagnées parallèlement par le SAVS

Ces mises en situation en ESAT (MISPE) et stages ont pour objectif de vérifier et d'ajuster l'orientation du parcours professionnel de la personne, tout en proposant simultanément une évaluation sur le plan social, notamment au regard des habiletés sociales, conceptuelles et pratiques. Cet étayage global permet de réaliser une évaluation approfondie, prenant en compte l'ensemble des dimensions inhérentes au projet professionnel et à la situation sociale de la personne. Il s'inscrit dans une approche pluridimensionnelle, essentielle pour accompagner au plus près les besoins et les potentialités de chacun.

Par ailleurs, l'ESAT ne disposant pas de structure d'hébergement, la mise à disposition d'un logement temporaire, propriété de l'Association, constitue également un levier évaluatif permettant d'identifier et proposer, à terme, des modalités d'accompagnement et d'hébergement adaptées.

Bien que la systématisation d'un accompagnement par le SAVS soit inscrite dans le process de ces stages, cela ne donne pas lieu de manière automatique à une orientation vers un SAVS. Les droits de la personne demeurent préservés, et toute orientation doit s'inscrire dans une démarche respectueuse de son projet, de son consentement et de ses choix.

Depuis la fermeture du foyer d'hébergement il y a quinze ans, le SAVS travaille en étroite collaboration avec les professionnels de l'ESAT. Cette coopération de proximité constitue aujourd'hui une véritable force, reconnue et appréciée par les personnes accompagnées.

ACCOMPAGNER ÉPHÉMÈREMENT SANS RENONCER AU SENS

Dans le cadre des mises en situation en ESAT (MISPE) et des stages évoqués ci-avant, le SAVS affirme une posture d'accompagnement exigeante, engagée et profondément ancrée dans la réalité des parcours de vie. Ici, il ne s'agit pas d'évaluer une capacité de travail qui dépend du parcours ESAT mais plutôt de reconnaître la personne dans toute sa complexité, de comprendre ce qui fait sens pour elle, ce qui la freine, mais aussi ce qui la met en mouvement. Cette approche globale, qui articule dimensions professionnelles, sociales et quotidiennes, constitue une véritable spécificité du SAVS. Mais cette exigence se heurte à une contrainte majeure, le temps. Ces évaluations doivent se réaliser dans un délai court, dépendant directement de la durée des MISPE et des stages. En quelques jours ou quelques semaines, il s'agit d'observer, de comprendre, d'analyser et de formuler des préconisations concrètes pour la suite du parcours de la personne. Cette temporalité contrainte impose une forte réactivité de l'équipe, une grande capacité d'adaptation et une mobilisation immédiate des modalités d'accompagnement. Elle renforce d'autant plus la nécessité d'un regard affûté et d'une coordination étroite avec l'ESAT et les partenaires. Le SAVS revendique ici une autre manière de faire à savoir, aller à l'essentiel sans réduire la personne à des observations partielles, capter rapidement les dynamiques à l'œuvre sans céder à la simplification, co-construire des orientations malgré l'accompagnement éphémère. Cette posture implique un engagement fort, une vigilance constante et une déontologie professionnelle qui place la personne au centre, y compris dans des temporalités contraintes. Et pourtant, ce travail essentiel reste relativement invisibilisé. Ces temps d'évaluation, pourtant déterminants dans la construction de parcours cohérents et durables, ne sont pas comptabilisés dans l'agrément délivré par le financeur. Ce qui n'est pas mesuré n'est pas toujours reconnu. Or, ce que produit le SAVS ici dépasse largement la notion de quantification. En un temps court, il sécurise des trajectoires, évite des ruptures, et permet d'orienter au plus juste. Il est donc nécessaire de réaffirmer avec force, la valeur de ces interventions. Car derrière ces évaluations menées, il y a un véritable travail de fond, une expertise mobilisée, et une contribution majeure à la qualité des parcours, en sus des accompagnements « permanents ».

UNE ANNÉE DE TRANSITION

Les données de l'année 2025 relatives aux intensités d'accompagnement invitent à une lecture nuancée. Dans un contexte marqué par de nombreuses perturbations, notamment liées à des mouvements RH, le service a dû fonctionner en mode dégradé et opérer des choix avant sa restructuration, dans l'intérêt général des personnes accompagnées.

L'accompagnement des 66 personnes a ainsi reposé sur deux équivalents temps plein, soit un ratio d'un professionnel pour 33 personnes accompagnées. Dès lors, des priorités ont été posées, conduisant à ajuster l'intensité des suivis, avec des accompagnements « allégés », se traduisant en moyenne par une rencontre mensuelle par personne.



Malgré tout, cette nécessaire adaptation des modalités d'accompagnement, imposée par le contexte de l'année écoulée, fait écho aux constats plus larges observés à l'échelle nationale concernant l'importance de la flexibilité dans les pratiques des SAVS.

Selon une enquête menée en 2021 par l'UNAFAM du Val-de-Marne, *« près de 80 % des usagers [en situation de handicap psychique] accompagnés par un SAVS soulignent la pertinence de la flexibilité des interventions, ajustées à leur rythme et à l'évolution de leur état de santé psychique. »*

Ce constat vient appuyer notre réalité de terrain. L'accompagnement ne peut être pensé de manière linéaire ou uniforme. Il nécessite, au contraire, une capacité d'ajustement ponctuelle, presque intuitive, qui tient compte des fluctuations, des fragilités mais aussi des ressources propres à chaque personne. Dans un contexte comme celui de 2025, marqué par des contraintes organisationnelles fortes et une nécessaire priorisation des accompagnements, cette exigence d'adaptation prend tout son sens. Même lorsque l'intensité des accompagnements est amenée à être réajustée ; parfois « allégée » ; la qualité de l'accompagnement repose sur cette capacité à intervenir au moment juste, de la manière la plus pertinente possible. Ainsi, plus que la fréquence seule des rencontres, c'est bien la justesse de l'intervention qui fait la valeur de l'accompagnement. Une présence ajustée, pensée en fonction du besoin réel, demeure un levier essentiel pour soutenir l'autonomie et favoriser une participation sociale durable.

RESTRUCTURER SANS TRANSFORMER

Au sortir de ce contexte d'instabilité, une réflexion a été engagée afin de repenser les pratiques professionnelles, dans une logique d'ajustement parfois même de résilience. L'enjeu a été de garantir à la fois la continuité et la qualité des accompagnements proposés, tout en tenant compte des contraintes traversées. Cette démarche s'est appuyée sur l'identité propre du service, en valorisant sa singularité et ses modalités d'intervention. Elle a permis de questionner les pratiques, de les adapter et de les renforcer, afin de préserver le sens de l'accompagnement malgré un environnement fragilisé.

Dans cette dynamique, il ne s'agit pas seulement de maintenir l'existant, mais bien de faire évoluer les façons d'accompagner, en restant au plus près des besoins des personnes et des réalités du terrain.



Restructuration de l'équipe

Arrivée de nouveaux professionnels ; un coordonnateur de service, un psychologue et un accompagnateur social complète l'équipe en place (chef de service, accompagnatrices sociales, secrétaire médico-sociale); afin de consolider l'organisation interne du service, redonner du souffle à la dynamique collective en sécurisant les repères professionnels et apporter une diversité de compétences au quotidien. Cette nouvelle configuration ouvre des perspectives de travail plus transversales et permet de réinterroger les pratiques, dans une logique d'adaptation continue aux besoins des personnes accompagnées.

☐ Amélioration continue des pratiques d'accompagnement

- **Révision de la fréquence des réunions d'équipe** : passage d'une réunion toutes les trois semaines à deux réunions mensuelles, favorisant une meilleure coordination et un suivi plus régulier des situations
- **Réajustement des outils d'évaluation** : adaptation des supports afin de mieux prendre en compte les besoins des personnes accompagnées et d'affiner l'analyse des situations, notamment des stagiaires ESAT.
- **Élargissement du champ d'exploration** : mobilisation d'une expertise éducative diversifiée permettant une approche plus globale et approfondie des accompagnements

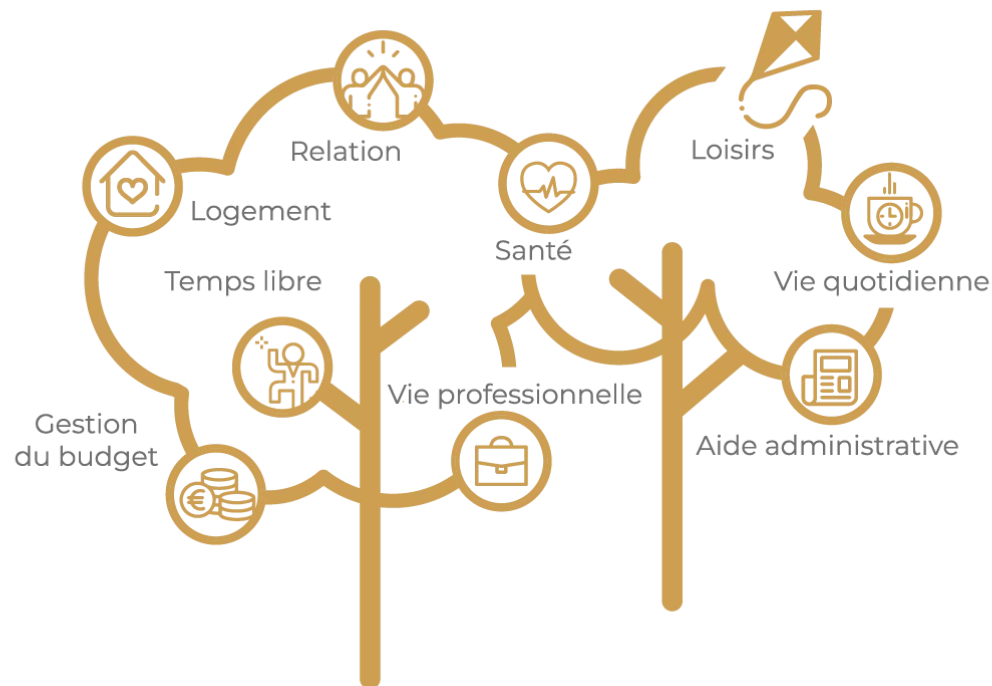
☐ Création d'une feuille de route ESAT/SAVS

Afin de mettre en avant la singularité de l'ESAT et du SAVS LH ainsi que de leurs atouts respectifs tels que mis en avant dans le cadre de l'évaluation externe, il convient d'assurer une cohérence globale du parcours de vie de la personne. Cette articulation des accompagnements vise à garantir la continuité, la lisibilité et la pertinence des interventions, tout en veillant au respect effectif des droits et de la place centrale de la personne dans les décisions qui la concernent.

☐ Coordination interne et externe

Afin de garantir la cohérence et la complémentarité entre le parcours ESAT et l'accompagnement SAVS, des rencontres trimestrielles entre la référente de parcours et le coordonnateur du SAVS sont organisées.

LES PERSPECTIVES 2026



□ Appuyer notre inscription territoriale :

Être repéré, identifié et reconnu par les partenaires locaux constitue un levier majeur pour fluidifier les parcours, favoriser les orientations adaptées et développer des coopérations efficaces. Cette inscription dans le tissu territorial permet de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées, en mobilisant les ressources existantes et en contribuant à une dynamique inclusive à l'échelle du territoire.

□ Développer les synergies dédiées aux actions collectives entre le SAVS et la SAESAT:

Les actions collectives portées par le SAVS s'inscrivent dans une démarche éducative et sociale. Elles visent à soutenir le développement des compétences des personnes accompagnées. Ces temps collectifs variés (VTT, randonnée, piscine, repas collectif, ...) constituent un levier important pour rompre l'isolement et développer certaines fonctions adaptatives en offrant notamment un espace de rencontre dans un cadre non professionnel et sécurisant. Cela contribue à renforcer le sentiment d'appartenance, à développer la confiance en soi et à encourager les interactions sociales spontanées. Dans cette dynamique, la SAESAT s'inscrit en complémentarité en proposant des actions collectives de même nature. Cette convergence d'interventions permet d'enrichir l'offre d'accompagnement, de diversifier les espaces de socialisation et de renforcer la cohérence des parcours. Elle favorise également une continuité dans les apprentissages et les expériences vécues par les personnes accompagnées. Enfin, ces actions permettent d'observer les comportements en situation réelle et donc d'ajuster les accompagnements individuels. Elles participent ainsi à une dynamique d'inclusion sociale, en préparant les personnes à investir d'autres espaces de vie et à s'inscrire pleinement dans leur environnement.

❑ Le déploiement du comité éthique CRP/HB :



À l'heure où la culture médico-sociale connaît une profonde transformation, portée à la fois par les attentes des personnes accompagnées et les orientations départementales, nationales et européennes, la démarche Éthique et ses instances jouent un rôle central.

Fort de l'expertise portée par nos partenaires, la Direction commune engage un travail de construction d'une instance éthique « le comité éthique » pour faciliter les ponts entre l'interne et l'externe, et accompagner les établissements et services dans l'évolution de leurs pratiques et dans la réflexion sur les enjeux éthiques qu'ils rencontrent au quotidien. Son action va bien au-delà d'une simple fonction consultative : Il ouvre des pistes de réflexion concrètes sur les questions soulevées par les équipes, en s'appuyant sur des outils tels que les « Repères pour une dynamique éthique », mais aussi sur des ressources variées et actualisées. Cela peut inclure des expérimentations de nouvelles modalités d'accompagnement, des documents thématiques, des recherches en sciences humaines et sociales, ou encore des interventions d'experts extérieurs. Le Comité Éthique pourra ainsi agir comme un catalyseur pour penser autrement, pour interroger nos pratiques et pour construire des réponses respectueuses des personnes accompagnées, tout en nourrissant un dialogue entre les acteurs internes et les perspectives externes. Son engagement est clair : faire de l'éthique un levier vivant pour transformer la manière dont nous accompagnons, ensemble, vers plus de dignité, d'autonomie et de sens.

RAPPORT D'UTILITÉ SOCIALE

2025

